

Commune de MÉRY-ÈS-BOIS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Eau potable et assainissement

Exercice : 2018

CADRE DE RAPPORT

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Date du rapport : 1^{er} avril 2019

Sommaire

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE DE L'EAU

- État des lieux, descriptif sommaire
- Organisation administrative du service
- Estimation de la population desservie
- Conditions d'exploitation du service
- Prestations assurées dans le cadre du service
- Conventions de vente ou d'achat d'eau
- Ressources en eau
- Nombre d'abonnements
- Volumes mis en distribution et vendus
- Longueur du réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'EAU

- Fixation des tarifs en vigueur
- Frais d'accès au service
- Prix de l'eau potable
- Redevances
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années
- Recettes d'exploitation

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU

- Qualité de l'eau
 - Qualité de l'eau distribuée
- Performance du réseau
 - Rendement du réseau de distribution
 - Indice linéaire des volumes non comptés
 - Indice linéaire de pertes en réseau

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Rappel sur la réalisation des travaux
- Rappel sur le financement des investissements du service
- État de la dette

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Fixation des tarifs en vigueur
- Recettes d'exploitation

CONCLUSION

Rapport annuel sur le prix, la qualité de l'eau et de l'assainissement
Année 2018
Service public de l'eau et de l'assainissement de Méry-ès-Bois

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC :

- **État des lieux, descriptif sommaire**

Le réseau commence par une station de pompage situé au lieu-dit « Le Barangeon », puis un réseau mixte (refoulement et distribution) transporte l'eau au château d'eau situé au lieu-dit « Charpeigne ». Delà un réseau gravitaire alimente l'ensemble de la commune. Depuis la station de pompage, un 2^{ème} réseau mixte alimente le secteur en direction de Bellevue.

- **Organisation administrative du service**

Le service est assuré en régie par la commune.

- **Estimation de la population desservie**

Le service dessert la totalité des habitants de la commune : 597 (nombre officiel des habitants du Week-end)

- **Conditions d'exploitation du service**

L'exploitation du service est assurée par les agents du service technique de la commune.

- **Prestations assurées dans le cadre du service**

La gestion proprement dite du service (application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ...), les travaux d'entretien (branchements, canalisations, postes de relèvement), sont assurés par l'agent de maîtrise des services techniques et son personnel.

La gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances...), est assurée par le secrétariat de mairie

Les travaux ou opérations de renouvellement (ex: matériels tournants, pompes, turbines...), les travaux sur des opérations nouvelles (extension de réseaux, ...) sont confiés à des entreprises extérieures sous le contrôle de la commission travaux et de la commission eau et assainissement du conseil municipal.

- **Conventions de vente ou d'achat d'eau**

➤ **1 contrat d'achat d'eau** à la SAUR pour ce qui est livré à la station du Barangeon

Prix d'achat	2017		2018		Variation 2018/2017
	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	
Part syndicale	0,0900		0,1000		+1,20%
Part SAUR	0,5079		0,5131		
Part bassin Loire-Bretagne	0,0425		0,0350		
Total	0,6404	0,6756	0,6481	0,6837	

Nota : la part bassin Loire-Bretagne a été facturée au 1^{er} semestre 2018 à 0,0400 puis à 0,0300 au 2^{ème} semestre 2018. C'est donc la moyenne qui est inscrite sur le tableau, à savoir 0,0350.

➤ **1 contrat de vente d'eau** à Allogny pour le secteur de Mitterrand

La facturation est faite au distributeur : Véolia Compagnie Générale des Eaux, au même tarif que tous les clients de la commune de Méry-ès-Bois, à l'exception de la redevance de pollution domestique.

- **Ressources en eau**

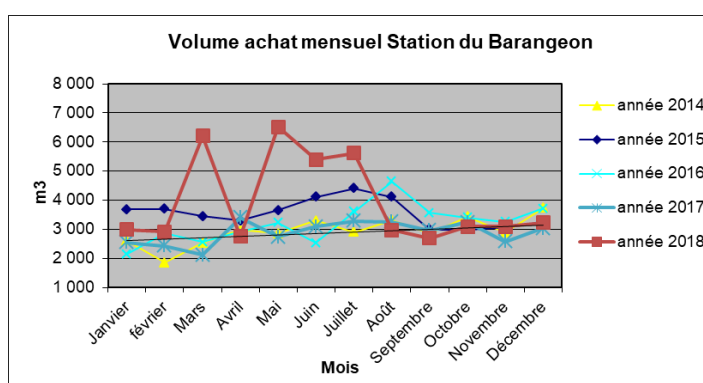
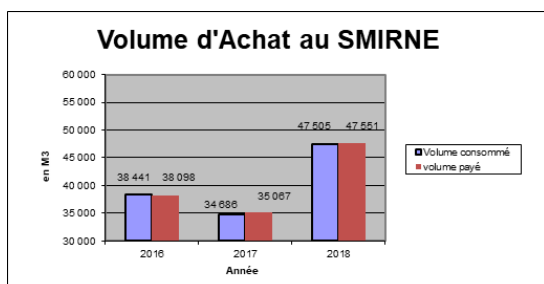
La commune n'a aucune ressource propre.

Le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR) est comptabilisé par période de 6 mois.

2017			2018			Variation 2018/2017
1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	total année	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	total année	
17 148	17 919	35 067	29 696	17 855	47 551	+35,60%

En ce qui concerne le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR), un relevé mensuel du comptage est réalisé par l'agent de maîtrise des services techniques et le vendeur réalise des relevés intermédiaires. Ci-dessous un tableau comparatif des volumes mensuels achetés au SMIRNE (SAUR).

Relevés service technique	2017		2018	
	Index	Volume	Index	Volume
Fin décembre n - 1	86 100		120 786	
Janvier	88 647	2 547	123 780	2 994
février	91 081	2 434	126 693	2 913
Mars	93 198	2 117	132 904	6 211
Avril	96 605	3 407	135 655	2 751
Mai	99 341	2 736	142 181	6 526
Juin	102 435	3 094	147 583	5 402
Juillet	105 725	3 290	153 203	5 620
Août	108 978	3 253	156 177	2 974
Septembre	111 944	2 966	158 871	2 694
Octobre	115 178	3 234	161 970	3 099
Novembre	117 748	2 570	165 060	3 090
Décembre	120 786	3 038	168 291	3 231
Total par année		34 686		47 505



- **Nombre d'abonnements**

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de factures émises	442	436	413	410	410

Depuis 2016, il s'agit du nombre d'abonnements

- **Volumes mis en distribution et vendus**

- 1. le volume produit, c'est à dire le volume produit (soutiré) à partir de la propre ressource de la collectivité
- 2. le volume importé à partir d'une autre collectivité, d'autres collectivités
- 3. le volume exporté vers une ou d'autres collectivités
- 4. le volume mis en distribution. Ce volume est égal au volume produit + le volume importé – le volume exporté
- 5. le volume comptabilisé est le volume consommé issu du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes à incendies avec compteurs etc.). Ce volume doit faire l'objet d'un prorata temporis pour le ramener à une période de 12 mois.
- 6. le volume non comptabilisé (volume sans comptage), ce volume sera estimé (exemples: purges du réseau, volume d'eau prélevé à partir des bornes d'incendies non munies de compteurs
- 7. le volume de service sera lui aussi estimé. Il s'agit des besoins propres au service (exemple : eau de rinçage pour le nettoyage des filtres dans le cas d'une déferrisation ou d'une démanganisation, eau utilisée pour le nettoyage des installations exemple de l'eau utilisée pour le nettoyage des sols d'une station de pompage ou de traitement)

Volumes mis en distribution et vendus		2016	2017	2018
1 - Volume produit	Nos propres captages	0	0	0
2 - Volume importé	SAUR	38 098	35 067	47 551
3 - Volume exporté	Vente à Véolia	538	505	406
4 - Volume mis en distribution	1 + 2 - 3	37 560	34 562	47 145
5 - Volume comptabilisé	Facturé - vente Véolia	26 367	29 606	27 644
6 - Volume non comptabilisé	Usage commune sans comptage	174	174	174
7 - Volume de service		30	30	60
Volumes consommé autorisé		26 571	29 810	27 878
8- Perte	4 - (5 + 6 + 7)	10 989	4 752	19 267

Bâtiments communaux avec compteur et facturation de la consommation					
Intitulé	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle
Stade					
Salle des fêtes					
École maternelle					
Local garderie Ensemble et Bibliothèque					
Pompiers					
Logement de la poste					
Cimetière point 1					
Cimetière point 3					
Total facture commune	236	216	500	366	290

Les volumes sont facturés sur estimations

Bâtiments communaux et lieux sans compteur					
Intitulé	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
	Estimation consommation annuelle				
Bâtiments					
Laverie école maternelle	3	3	3	3	3
Mairie	14	14	14	14	14
École primaire (bourg)	36	36	36	36	36
Presbytère Église WC public	10	10	10	10	10
Dépôt municipal	50	50	50	50	50
Toilettes pré de St Firmin	3	3	3	3	3
Arrosage					
Arrosage stade	0	0	0	0	0
Arrosage place CSC	10	10	10	10	10
Arrosage place du 8 mai	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 1	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 2	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 3	2	2	2	2	2
Réseau incendie					
Manœuvres	10	10	10	10	10
Bornes incendie	0	0	30	30	30
Sous-total	144	144	174	174	174
Réseau de distribution					
Purges	50	30	30	30	60
Total estimé	194	174	204	204	234

- **Longueur du réseau**

La longueur du réseau est de 67,08 km

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Le conseil municipal vote chaque année les tarifs de vente et les frais d'accès au service.
La facturation n'est pas assujettie à la TVA.

- **Frais d'accès au service**

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	variation 2018/2017
Résiliation abonnement	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	0,00%
Ouverture compteur	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	0,00%
Fermeture compteur	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	0,00%
Branchement eau	1000,00	1000,00	1000,00	1050,00	1050,00	0,00%

Pas d'augmentations en 2018

- **Prix de l'eau potable :**

Libellés	Années de consommation				
	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement	57,50	57,50	57,50	57,50	57,50
Prix au m ³	2,40	2,42	2,42	2,44	2,40
Redevance bassin par m3	0,24	0,24	0,23	0,23	0,23
Cotisation SMIRNE	0,76	8,00	10,00	10,00	10,00
Cotisation SMERSE	4,57	4,57	4,57	4,88	4,88

Nota : malgré une légère augmentation du prix de l'eau facturé par la SAUR, le prix du m³ d'eau potable facturé aux abonnés est passé de 2,44€ à 2,40€ en 2018.

- **Redevances**

1 - La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau nous est facturée par la SAUR (pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne), sur les factures semestrielles, au prorata du volume fourni à la station du Barangeon. Cette redevance est soumise à la TVA à 5,5%. (Voir tableau prix d'achat de l'eau - page 3)

Taux 2018 : 1^{er} semestre 0,0400 €/m³ et 2^{ème} semestre 0,0300 €/m³

2 - La redevance de pollution domestique nous est facturée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾, à partir de la déclaration annuelle des volumes facturés. Cette redevance n'est pas soumise à la TVA. Les taux ont été définis par délibération n°07-127 du 30 novembre 2007, du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ceux-ci sont définis par année de facturation. Pour les années 2013 à 2018, le taux était fixé à 0,24 €/m³, article L.213-10-3.-III du code de l'environnement. Toutefois, pour les années 2016 à 2018, la redevance a été ramenée à 0,23 €/m³. Cette redevance est donc facturée à chaque consommateur, en fonction de sa consommation.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Zone 1	0,24	0,24	0,23	0,23	0,23

3 - Les redevances aux syndicats SMIRNE ⁽²⁾ et SMERSE ⁽³⁾ nous sont facturées en tant qu'adhérent à ces syndicats. Ces redevances ne sont pas soumises à la TVA.

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2018 (nombre de branchements 2017 pris en compte: 409)

Participation fonctionnement du SMIRNE	10,00€	part branchement	4 090,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,88€	part branchement	1 995,92
Participation Investissement du SMERSE	0,00€	part branchement	0,00
total			6 085,92

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2017 (nombre de branchements 2016 pris en compte: 420)

Participation fonctionnement du SMIRNE	10,00€	part branchement	4 200,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,88€	part branchement	2 049,60
Participation Investissement du SMERSE	0,00€	part branchement	0,00
total			6 249,60

La participation au fonctionnement du SMIRNE est passée de 0,76€ en 2013 à 8,00€ en 2014. Puis à 10,00€ par compteur depuis 2015. Pas de nouvelles augmentations depuis.

Seules les participations au fonctionnement du SMIRNE et du SMERSE sont facturées à l'unité à chaque consommateur. Depuis 2016, plus de participations à l'investissement.

⁽¹⁾ **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne** (établissement public de l'Etat) assure la gestion concertée de l'eau du bassin hydrographique partant des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère.

⁽²⁾ La commune de Méry-ès-Bois est adhérente du **S.M.I.R.N.E.** (Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'adduction d'eau potable au Nord-Est de Bourges) qui est son unique fournisseur d'eau potable. Le service est exploité par la **SAUR**, entreprise délégataire sous contrat d'affermage, chargée plus particulièrement de la distribution, de l'entretien du réseau et de la facturation.

⁽³⁾ Le **S.M.E.R.S.E** (Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges) capte principalement l'eau de la Loire qui est normalement exempte de nitrates et de pesticides. Le mélange de cette eau à celle du SMIRNE (30% environ), dont les seuils autorisés en nitrates et atrazines sont fréquemment dépassés, permet de distribuer une eau qui respecte les normes de qualité de l'eau potable.

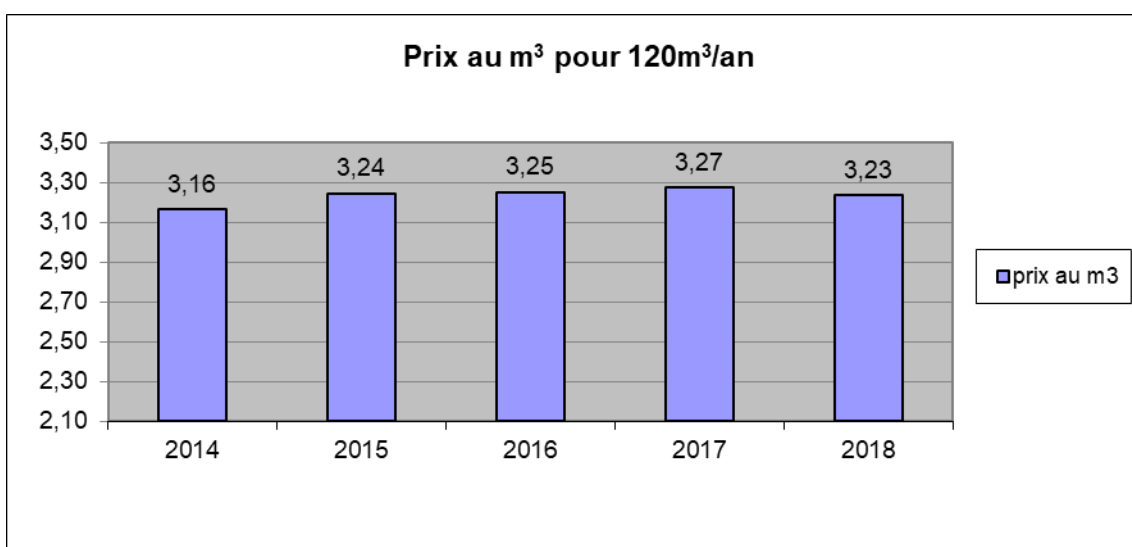
- **Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années**

Facturation théorique de 120 m3

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement	57,50	57,50	57,50	57,50	57,50
Coût	288,00	290,40	290,40	292,80	288,00
sous total	345,50	347,90	347,90	350,30	345,50
Redevance bassin	28,80	28,80	27,60	27,60	27,60
Cotisation SMIRNE	0,76	8,00	10,00	10,00	10,00
Cotisation SMERSE	4,57	4,57	4,57	4,88	4,88
Redevance	34,13	41,37	42,17	42,48	42,48

Total facture de 120 m3	379,63	389,27	390,07	392,78	387,98
--------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Prix rapporté au m3	3,16	3,24	3,25	3,27	3,23
----------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------



- **Recettes d'exploitation**

L'eau consommée en 2018 a été facturée aux abonnés en 2018.

Vente d'eau	Années de consommation					Variation 2018/2017
	2014	2015	2016	2017	2018	
Abonnement	23 843,45	23 819,48	23 666,08	23 335,43	23 392,95	-6,29%
Consommation	72 057,60	73 352,62	65 110,10	73 470,84	67 321,12	
Sous total EAU	95 901,05	97 172,10	88 776,18	96 806,27	90 714,07	
Redevance pollution	7 205,76	7 194,72	6 126,28	6 809,38	6 451,50	
Cotisation SMIRNE	314,89	3 305,63	4 115,98	4 043,34	4 030,01	
Cotisation SMERSE	1 893,53	1 897,33	1 331,29	1 973,12	1 966,63	
Sous total taxes et redevances	9 414,18	12 397,68	11 573,55	12 825,84	12 448,14	
Frais de service	0,00	1 000,00	0,00	0,00	2 100,00	
Total des recettes	105 315,23	110 569,78	100 349,73	109 632,11	105 262,21	

Pour rappel, la variation 2017/2016 était de +9,05%

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :

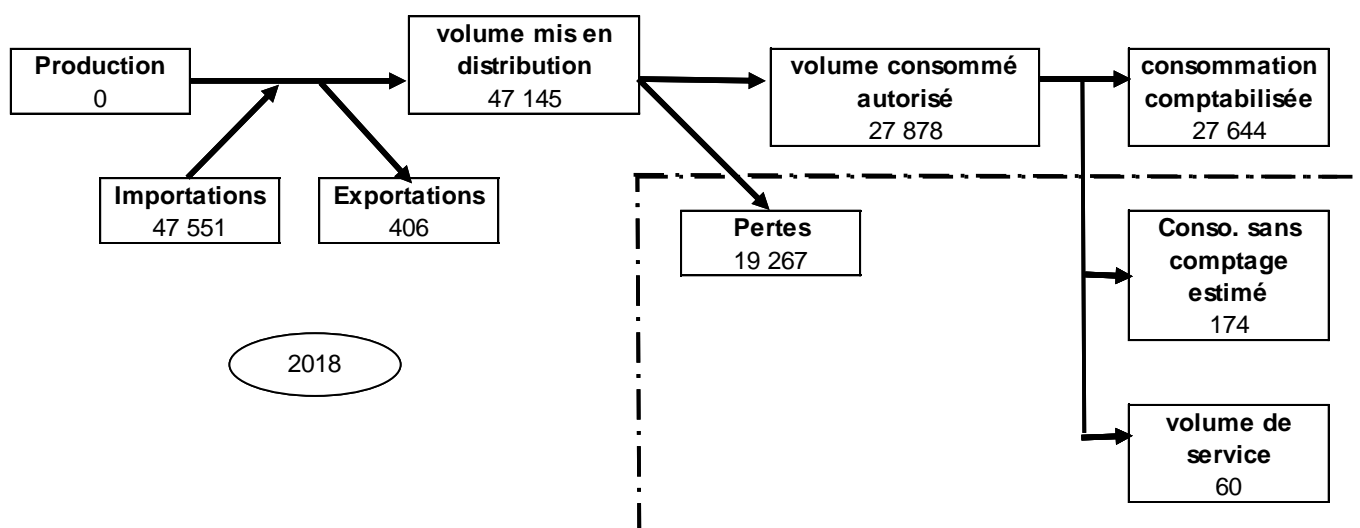
• QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau comportent celles de notre fournisseur le SMIRNE (SAUR). Parallèlement la qualité de l'eau distribuée est contrôlée par l'ARS, qui fait effectuer des analyses menées par CARSO-LSEHL.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
conformité bactériologique	7	0	100	0
conformité physico-chimique	7	0	100	0

• PERFORMANCE DU RESEAU



➤ Rendement du réseau de distribution :

Volume consommé autorisé + volume exporté / volume importé

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution %	84,53%	73,49%	71,16%	86,45%	59,48%

➤ Indice linéaire des volumes non comptés :

(Volume mis en distribution - volume comptabilisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ / km / j	0,31	0,46	0,46	0,20	0,80

➤ Indice linéaire des pertes en réseau :

(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution en m ³ / km / j	0,30	0,45	0,45	0,19	0,79

TRAVAUX SUR LES RESEAUX AEP et D'ASSAINISSEMENT :

- **Rappel sur la réalisation des travaux**

Réseau AEP

En 2018, la commune a mis en place le plan d'action prévu pour recherches de fuites se traduisant par l'installation de 9 débitmètres. Les travaux ont été réalisés mais les débitmètres n'ont pas pu être mis en service avant la fin de l'année faute de mise en route du matériel informatique obligatoire à leur utilisation. Ce problème va être réglé début 2019

Réseau ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement court sur 2km160. La station est prévue pour une capacité de 410 équivalents habitants, soit 167 foyers plus 16 terrains nus, raccordables.

Le service de l'assainissement est identique au service de l'eau, à savoir qu'il est assuré en régie par la commune. L'exploitation est assurée par les agents du service technique et la partie administrative par le secrétariat de mairie.

L'autosurveillance du fonctionnement du réseau de collecte et de l'exploitation de la station fait l'objet d'un contrat avec le SATESSE du Service de l'eau du Conseil Départemental. Le rapport annuel 2018, fait apparaître un bilan réglementaire qui respecte les normes fixées par l'arrêté de rejet du 31 octobre 2012 pour tous les postes, que se soit en concentration ou en rendement.

- **Financement des investissements du service**

Le coût des travaux du plan de réduction des fuites d'eau potable s'élève à 118 393,20€ (dont 99 287,40€ payés en 2018). Ces travaux sont subventionnés par l'AELB pour un montant de 71 122,40€ (dont 21 787,28€ perçus en 2018).

- **État de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n-1 fait apparaître les valeurs suivantes

Objet de la dette	Date 1ère échéance	Durée	Périodicité	Reste à amortir au 31/12/17	Remboursement 2018			Reste à amortir au 31/12/18
					Échéance	Capital	Intérêts	
Assainissement	15/02/2014	25	A	392 350,50	27 454,08	12 544,76	14 909,32	379 805,74

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Suite aux relances adressées et aux pénalités prévues par le règlement, les raccordements à l'assainissement collectif sont pratiquement tous réalisés au 31 décembre 2018.

Consommation en m³

2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
2 730	5 114	7 199	7 534	+4,65%

Après avoir constaté les années précédentes des augmentations importantes, à savoir +87,33% entre 2016 et 2015, et +40,77% entre 2017 et 2016, la consommation s'est stabilisée avec le raccordement de presque l'ensemble des foyers en 2018 (reste 8 foyers à raccorder).

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Comme pour l'eau, le conseil municipal vote les tarifs, chaque année. La facturation n'est pas assujettie à la TVA. Dès le raccordement effectué, les usagers paient un abonnement spécifique à l'assainissement de 42€/an et un coût de 3,60€ par m³ utilisé.

La redevance pour la modernisation des réseaux, est fixée par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Elle était de 0,19€/m³ jusqu'en 2015, puis a été ramenée à 0,18€/m³ pour la période de 2016 à 2018. Elle passera à 0,15€/m³ en 2019.

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00
Prix au m ³	3,65	3,65	3,65	3,65	3,60
Modernisation des réseaux par m ³	0,19	0,19	0,18	0,18	0,18

Nota : le prix du m³ d'eau consommé et facturé aux abonnés est passé de 3,65€ en 2017 à 3,60€ en 2018.

- **Recettes d'exploitation**

Libellés	Années de consommation				Variation 2018/2017
	2015	2016	2017	2018	
Abonnement	2 268,00	4 599,00	6 037,50	6 142,50	+3,01%
Consommation	9 964,50	18 666,10	26 276,35	27 123,80	
Modernisation des réseaux	518,70	920,52	1 295,82	1 356,48	
Totaux	12 751,20	24 185,62	33 609,67	34 622,78	

Pour rappel, l'augmentation des recettes 2017 par rapport à 2016, était de 38,97%. Pour 2018, l'évolution est cohérente avec l'augmentation de la consommation de 4,65%.

Nota : la commune a encaissé la somme de 793,20€ au titre des pénalités facturées pour non raccordement à l'assainissement collectif.

CONCLUSION :

Ce 10^{ème} rapport permet une analyse sur 5 ans du service.

- **Gestion financière :**

En 2018, le prix d'achat de l'eau a augmenté de +1,20%, mais les comptes du budget de l'eau et de l'assainissement ont permis de baisser les tarifs et de les ramener à 2,40€ pour l'eau potable et à 3,60€ pour l'eau usée.

Les montants des redevances de fonctionnement SMIRNE et SMERNE sont détaillés sur chaque facture, pour être plus visibles par les utilisateurs.

La tarification à tranche unique est toujours en vigueur.

➤ Gestion technique :

Après avoir enregistré en 2016 et 2017 des baisses du volume acheté à la SAUR, le 1^{er} semestre 2018 a été marqué par des fuites importantes qui ont conduit la commune à acheter un gros volume d'eau. L'augmentation par rapport à 2017 est de +35,60%. Cette augmentation se traduit par des pertes à hauteur de 19 267m³.

La consommation est redevenue normale au 2^{ème} semestre 2018, après que les services techniques aient pu trouver et réparer les fuites.

Comme elle si était engagée, la commune a entrepris des actions afin de réduire les fuites. En 2017, le service technique avait commencé à remplacer des compteurs chez les particuliers et a continué en 2018.

Sur le réseau de collecte des eaux usées, nous pouvons constater de fortes variations de débits, mettant en avant une forte sensibilité du réseau aux eaux claires parasites que ce soit d'origine permanentes ou météorique. Sur ce point nous devons en 2019, lancer des investigations complémentaires afin de localiser les points d'intrusion.

βββββ